

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2018

Le conseil municipal s'est réuni suite à la convocation écrite de ses membres en date du 19 mars 2018.

Sont présents :, BLONDEAU Eric, BOUGEROLLE Jean-Pierre, BOVE Bruno, CORBLIN Françoise, COURTOIS Monique, DOUCET Christian, DUMEZ Karine, LESCURE Viviane, MOREAU Max, Jean-ROINJARD Mathieu,

Absent excusé : CHATELAIN Marie Charlotte, PICANDET Pierre, RIVIERE Michel,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30 par la lecture de l'ordre du jour.

➤ **Budget général : examen et vote du compte de gestion 2017**

Le Maire présente le compte de gestion aux membres présents tel qu'il a été établi à la clôture de l'exercice comptable par le percepteur.

➤ **Budget général : présentation du compte administratif 2017**

Le Maire présente le compte administratif aux membres présents tel qu'il l'a établi à la clôture de l'exercice comptable

En fonctionnement, avec des recettes à hauteur de 1 140 584,36 euros et des dépenses à hauteur de 782 220,48 euros le compte administratif se solde par un excédent de 358 363,88 euros. Ce dernier, consolidé avec le report de 2016 pour 539 475,65 euros permet de dégager un excédent global de fonctionnement à hauteur de 897 839,53 euros.

En investissement, avec des dépenses à hauteur de 797 420,53 euros et des recettes à hauteur de 665 272,18 euros l'exercice comptable se solde par un déficit de 132 148,35 euros. Ce déficit, cumulé au report 2016 de - 30 871,38 et aux restes à réaliser pour un montant de 1 470 euros s'élève au total à - 163 019,73 euros.

Le résultat reporté pour 2018 s'élève donc à 734 819,80 euros.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présent moins une voix. Le Maire s'étant retiré pour le vote.

➤ **Budget général : Affectation du résultat 2017**

Après avoir approuvé le compte administratif 2017, les membres présents ont décidé de reporter le résultat de 734 819,80 euros au budget de fonctionnement 2018. La somme de 161 549,73 euros étant mise en réserve pour financer le déficit d'investissement.

➤ **Budget d'assainissement : examen et vote du compte de gestion 2017**

Le Maire présente le compte de gestion aux membres présents tel qu'il a été établi à la clôture de l'exercice comptable par le percepteur.

➤ **Budget assainissement : présentation du compte administratif 2017**

Le Maire présente le compte administratif aux membres présents tel qu'il l'a établi à la clôture de l'exercice comptable

En fonctionnement, avec des recettes à hauteur 48 101,95 euros et des dépenses à hauteur de 48 166,77 euros, le compte administratif se solde par un déficit de - 64,82 euros. Ce déficit est reporté en fonctionnement pour 2018.

En investissement, avec des dépenses à hauteur de 22 940,12 euros et des recettes à hauteur de 87 641,91 euros le compte administratif fait apparaître un excédent de 64 701,79 euros. Ce résultat est reporté en excédent d'investissement pour l'exercice suivant.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présent moins une voix. Le Maire s'étant retiré pour le vote.

➤ **Budget assainissement : Affectation du résultat 2017**

Après avoir approuvé le compte administratif 2017, les membres présents ont décidé de reporter le déficit de - 64,82 euros au budget de fonctionnement 2018. Le résultat d'investissement consolidé de 64 701,79 euros est reporté en budget d'investissement 2018.

➤ **Budget lotissement éco quartier : examen et vote du compte de gestion 2017**

Le Maire présente le compte de gestion aux membres présents tel qu'il a été établi à la clôture de l'exercice comptable par le percepteur.

➤ **Budget lotissement éco quartier : présentation du compte administratif 2017**

Le Maire présente le compte administratif aux membres présents tel qu'il l'a établi à la clôture de l'exercice comptable

En fonctionnement, avec des recettes à hauteur 19 246,12 euros et des dépenses à hauteur de 53 711,70 euros, le compte administratif se solde par un déficit de 34 465,58 euros.

En investissement, avec des dépenses à hauteur de 372 434,35 euros et des recettes à hauteur de 35 111 euros le compte administratif fait apparaître un déficit de 337 323,35 euros.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présent moins une voix. Le Maire s'étant retiré pour le vote.

➤ **Budget lotissement éco quartier : Affectation du résultat 2017**

Après avoir approuvé le compte administratif 2017, les membres présents ont décidé de reporter le déficit d'investissement de 337 323,35 euros et le déficit de fonctionnement de 34 465,58 euros au budget 2018.

➤ **Budget atelier relais : examen et vote du compte de gestion 2017**

Le Maire présente le dernier compte de gestion qui clôture définitivement cette opération aux membres présents tel qu'il a été établi à la clôture de l'exercice comptable par le percepteur.

➤ **Budget atelier relais : présentation du compte administratif 2017**

Le Maire présente le compte administratif aux membres présents tel qu'il l'a établi à la clôture de l'exercice comptable

L'exécution budgétaire fait apparaître un résultat global de 0 euros. Il a consisté à appurer les dernières opérations suite à la cession de l'immeuble.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présent moins une voix. Le Maire s'étant retiré pour le vote.

➤ Budget opérations commerciales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations de soutien au commerce local :

- D'une part l'opération en cours, de rachat des locaux et du fonds de commerce du restaurant situé au bourg, ainsi que des travaux concernant l'accessibilité et les achats d'équipements
- d'autre part, le projet de rachat des locaux de la boulangerie et de rénovation de ses équipements.

Il précise que ces opérations comptables liées à l'activité commerciale seront logées dans un budget annexe « opérations commerciales ».

Il indique également qu'il serait souhaitable que ces opérations soient assujetties à la TVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer un budget annexe « opérations commerciales ».

Ce budget sera installé pour 2018.

➤ Salle polyvalente de Larequille – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de la salle polyvalente de Larequille a été lancé le 22/02/2018. Il présente ensuite le rapport établi par Monsieur Jean-François BRUN – Architecte suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 13/03/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 – Gros œuvre : SARL FERNANDES	18 378.59 € HT	22 054.31 € TTC
Lot 2 – Etanchéité : SARL TOUSSAINT	2 569.71 € HT	3 083.65 € TTC
Lot 3 – Menuiserie Aluminium et vitrerie M. FEYT Christophe	5 788.73 € HT	6 946.48 € TTC
Lot 4 – Menuiserie intérieure bois M. FEYT Christophe	2 475.05 € HT	2 970.06 € TTC
Lot 5 – Plâtrerie/Peinture : SAS AC2S	4 283.42 € HT	5 140.10 € TTC
Lot 6 – Carrelage/Faïence : SARL ZANELLI	2 517.25 € HT	3 020.70 € TTC
Lot 7 – Chauffage/sanitaire : SA DUMAS GIRY	3 409.99 € HT	4 091.99 € TTC
Lot 8 – Electricité : SARL Electricité TAVERON	2 252.00 € HT	2 702.40 € TTC
Le montant total des travaux s'élève à :	41 674.74 € HT	50 009.69 € TTC

➤ Salle Polyvalente de Larequille – Choix de l'entreprise pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour la mission de coordination SPS pour les travaux de la salle polyvalente de Larequille.

Trois sociétés ont répondu à la consultation :

Sociétés	Montant HT	Montant TTC
Cabinet VERLIAT – 18290 MAREUIL SUR ARNON	1 050.00 €	1 260.00 €
Créa Synergie – 03170 DOYET	683.50 €	820.20 €
SCTARL DEBOST – 03200 VICHY	750.00 €	900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir la Société Créa Synergie pour un montant de 683.50 € HT – 820.20 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces

➤ Travaux et matériel du restaurant communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 16 janvier 2018 approuvant le plan de financement prévisionnel et le choix des entreprises pour les travaux de mise en accessibilité et le matériel du restaurant communal.

Suite à la défection de l'entreprise VIEIRA pour assurer les travaux du lot n° 1 maçonnerie, l'entreprise FERNANDES a proposé une nouvelle offre pour un montant de :
4 121.45 € HT – 4 945.74 € TT.

Le coût des travaux se décompose comme suit :

- Lot 1 – Maçonnerie SARL FERNANDES	4 121.45 € HT	4 945.74 € TTC
- Lot 2 - Menuiserie AURICHE	7 035.35 € HT	8 442.42 € TTC
- Lot 3 – Plâtrerie/Peinture SAS AC2S	3 930.13 € HT	4 716.16 € TTC
- Lot 4 – Plomberie SARL Ludovic GAY	3 269.50 € HT	3 923.40 € TTC
- Lot 5 – Electricité TAUVERON	1 537.00 € HT	1 844.40 € TTC
- Montant total des travaux :	19 893.43 € HT	23 872.12 € TTC

Il présente ensuite les devis concernant l'achat de matériel :

- Matériel de cuisine : DECHO CENTRE	11 479.00 € HT	13 774.80 € TTC
- Equipement de la salle : HOTELMEGASTORE	3 559.67 € HT	4 271.60 € TTC
- Montant total pour le matériel :	15 038.67 € HT	18 046.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les propositions et de retenir les entreprises ci avant pour les travaux et la fourniture du matériel pour un montant total travaux et matériel de 34 932.10 € HT – 41 918.52 € TTC.

➤ Bail commercial restaurant – 1 route de Commentry

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bail commercial entre la commune de Durdat Larequille et Monsieur Bruno MARTIN pour la location du bien immobilier situé 1 route de Commentry (restaurant et dépendances, logement au premier étage).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le bail commercial
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail et les différentes pièces afférentes à cette location
-

➤ Salle socio culturelle de Durdat Vieux Bourg – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de la salle socio culturelle de Durdat Vieux Bourg a été lancé le 08/02/2018. Il présente ensuite le rapport établi par Monsieur Jean-François BRUN – Architecte suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 27/02/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 – Gros Œuvre : SARL FERNANDES	12 645.60 €	15 174.72 €
Lot 2 – Charpente/Ossature bois : SARL Etienne LAZARO	12 676.98 €	15 212.38 €
Lot 3 – Couverture bacs acier : SARL Etienne LAZARO	5 278.17 €	6 333.80 €
Lot 4 – Menuiserie bois : SARL Menuiserie AURICHE	11 998.64 €	14 398.37 €
Lot 5 – Plâtrerie/Peinture : SAS SOGEB MAZET	13 796.57 €	16 555.88 €

Lot 6 – Carrelage/Faïence : SARL ZANELLI	3 252.29 €	3 902.75 €
Lot 7 – Plomberie/Sanitaire : SAS CAU	7 250.00 €	8 700.00 €
Lot 8 – Electricité/Ventilation : SARL Electricité TAUVERON	11 575.90 €	13 891.08 €
Lot 9 – VRD/Espaces Verts : SARL SMC	44 931.90 €	53 918.28 €
TOTAL	123 406.05 €	148 087.26 €

➤ **Salle Socio Culturelle de Durdats Vieux Bourg – Choix de l'entreprise pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour la mission de coordination SPS pour les travaux de la salle socio culturelle de Durdats Vieux Bourg.

Trois sociétés ont répondu à la consultation :

Sociétés	Montant HT	Montant TTC
Cabinet VERLIAT – 18290 MAREUIL SUR ARNON	1 310.00 €	1 572.00 €
Créa Synergie – 03170 DOYET	847.50 €	1 017.00 €
SCTARL DEBOST – 03200 VICHY	900.00 €	1 080.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir la Société Créa Synergie pour un montant de 847.50 € HT - 1 017.00 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces

➤ **Convention de partenariat avec « Radio Montluçon Bourbonnais » RMB**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un partenariat entre la commune de Durdats Larequille et la Radio Montluçon Bourbonnais (RMB) afin de permettre la diffusion d'informations sur le Conseil Municipal, la vie associative, et d'une manière plus générale, sur les événements marquants de la commune.

Le montant demandé par RMB s'élève à 500.00 € HT – 600.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec RMB pour un montant annuel de 500.00 € HT - 600.00 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

➤ **Avenant à la convention avec le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE) du Conseil Départemental l'Allier pour l'assistance technique « Assainissement collectif »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention 2018 avec le Conseil Départemental de l'Allier (BDQE) pour les prestations effectuées dans le cadre de l'assainissement collectif.

Cet avenant propose :

- La prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2018
- La transmission des résultats au format numérique par messagerie électronique
- L'insertion de clauses relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Le transfert automatique de la convention en cas de transfert de compétence en cours d'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H00

**Le secrétaire de séance
B Bove**

**Le Maire
JP Bougerolle**